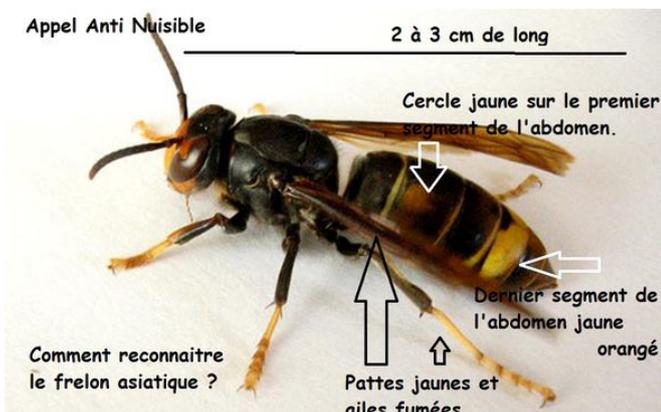


Présence du Frelon Asiatique en Vézinois !



Le frelon asiatique, *Vespa velutina*, observé pour la première fois en France en novembre 2005 dans le Lot-et-Garonne ; il n'a cessé de s'étendre quasiment partout en France et sur les zones frontalières et envahit toute l'Europe de l'ouest. En Occitanie, le frelon asiatique est très présent et sa prédation sur les ruchers redoutée, notamment en ce qui concerne les ruchers de petite taille.

Pour la première fois, cet automne en Vézinois du fait de températures trop douces, notre rucher a subi une attaque en règle de ce prédateur des abeilles : nous avons perdu 30% de nos ruches en 15 jours.

Lutter contre le frelon asiatique :

La lutte contre cette espèce invasive, aucune solution « miracle » n'a à ce jour encore été mise au point. La destruction des nids reste encore la solution la plus efficace pour diminuer le nombre de reines émergentes. Toutefois, elle est difficile à mettre en œuvre du fait d'un repérage des nids compliqué en végétation, les nids primaires devant être détruits avant que les futures reines n'en partent.



Les frelons asiatiques comme l'ensemble des guêpes et abeilles protègent leur nid ; si on s'approche à moins de 5 à 6 m du nid, ils sentent une menace et sont susceptibles d'attaquer. Le venin du frelon asiatique n'est pas plus violent que celui du frelon européen, des autres guêpes ou des abeilles ; lors d'une attaque

massive ou en cas d'allergie au venin, il y a toutefois un réel danger pour la personne piquée.

Que faire si vous découvrez un nid de frelons asiatiques :

Évaluer la dangerosité, si le nid n'est menaçant pour personne et très difficile à atteindre, sa destruction peut s'avérer difficile. Dans tous les cas et dans la mesure du possible, vérifiez à l'aide de jumelles l'activité du nid. A partir de décembre le nid se vide de ses occupants, il ne sera pas recolonisé, sa destruction ne présentera aucun intérêt.

S'il est accessible et susceptible d'être dangereux pour les personnes, demander à le faire détruire et surtout ne pas tenter d'intervenir soi-même. 2 grands cas de figure :

- S'il est situé sur le domaine public, contactez la mairie qui a la responsabilité de sa destruction, elle peut faire appel aux pompiers ou à un désinsecteur professionnel (ce qui est le plus souvent le cas).
- S'il est situé sur le domaine privé, c'est au propriétaire ou au locataire d'appeler un désinsecteur professionnel (à ses frais, coût variable), il trouvera des adresses sur les pages jaunes « désinsectisation ».

Le piégeage des frelons :



Dès le mois de février le piégeage des fondatrices est essentiel dans la lutte contre leur développement.

Des pièges simples sont réalisables par tout un chacun, d'autres sont disponibles dans le commerce.

Les abeilles du Vézinois vous remercient de l'aide que vous leur apporterez pour les protéger de ces prédateurs.

Département de l'Aveyron

Le syndicat de l'Abeille de l'Aveyron en lien avec le GDSA, intervient dans la destruction des nids de frelons et pour la fabrication de pièges innovants.

Contacts :

Syndicat de l'Abeille de l'Aveyron : alainteissier@hotmail.fr
GDSA 12 : g.d.s.a.de.l.aveyron@gmail.com

Source - en savoir plus : <https://www.frgds-occitanie.fr/Le-frelon-asiatique-Vespa-velutina>

Edith Guccini.